

AMÉNAGEMENT D'UN LIEU D'ÉLIMINATION DE NEIGE

DOSSIER n° 20220112

PROJET

La Municipalité de Saint-Cyrille-de-Wendover demande des soumissions pour la réalisation de travaux d'aménagement d'un lieu d'élimination de neige sur le site de traitement des eaux usées de la Municipalité.

Ces travaux incluent, sans s'y limiter :

- a) Mise en forme d'un bassin de stockage des neiges usées;
- b) Construction de digues en empierrement;
- c) Construction de fossés périphériques et conduites de drainage;
- d) Mise en place d'une chambre de contrôle;
- e) La réfection des surfaces endommagées, des raccordements aux ouvrages existants, des aménagements ainsi que différents travaux connexes font aussi l'objet du contrat.

DOCUMENTS RELATIFS À L'APPEL D'OFFRES

Les documents relatifs à cet appel d'offres peuvent être obtenus en s'adressant au Service électronique d'appel d'offres (SEAO) par téléphone au 1 866 669-7326 ou en consultant le site Web du SEAO : www.seao.ca, en stipulant le numéro de référence **20220112**. Pour toute information additionnelle à ce sujet, veuillez entrer en communication avec M. Michel Bérubé, ingénieur de la firme Pluritec, par courriel au m.berube@pluritec.qc.ca. Les documents d'appel d'offres ne peuvent être obtenus que par le biais du SEAO. Aucun autre document ne lie la Municipalité. Les frais sont fixés selon la tarification établie par le SEAO.

La Municipalité n'encourt aucune responsabilité du fait que les avis écrits ou documents quelconques diffusés par le SEAO soient incomplets ou comportent quelques erreurs ou omissions que ce soit. En conséquence, il est de la responsabilité du soumissionnaire de s'assurer, avant de présenter son offre, d'obtenir tous les documents reliés à cet appel d'offres.

GARANTIE DE SOUMISSION

Toute soumission, pour être valide, doit être accompagnée d'un dépôt ou d'un cautionnement de soumission dont le montant est égal à 10 % du total de la soumission. Le dépôt de soumission doit être fait sous forme de chèque visé d'une banque à charte du Canada ou d'une caisse populaire. Le dépôt ou le cautionnement de soumission doit être accompagné d'une lettre d'engagement relative à l'émission d'un cautionnement d'exécution et d'un cautionnement pour salaires, matériaux et services, chacun pour 50 % du total de la soumission. Le tout doit être fait au nom du propriétaire et est remboursable sous conditions.

CONDITIONS D'ADMISSIBILITÉ

Seuls sont admis à soumissionner ceux qui ont leur principale place d'affaires au Canada et dans les territoires visés par l'accord sur le commerce intérieur (A.C.I), qui détiennent une licence appropriée en vertu de la Loi sur la qualification professionnelle des entrepreneurs de construction et qui ont obtenu les documents d'appel d'offres du système SEAO à leur nom.

Ne seront considérées que les soumissions préparées sur les formules fournies à cette fin par la firme Pluritec, et portant le numéro **20220112**.

DÉPÔT DE LA SOUMISSION

Les soumissions scellées seront reçues au bureau de la directrice générale, au 4055, rue Principale, Saint-Cyrille-de-Wendover (Québec), J1Z 1C8, **le ou avant le 27 septembre 2023 à 14 h**, heure en vigueur localement. L'ouverture des soumissions se fera publiquement immédiatement après l'heure prévue.

La municipalité de Saint-Cyrille-de-Wendover ne s'engage à accepter ni la soumission la plus basse, ni aucune des soumissions reçues et elle décline toute responsabilité envers les soumissionnaires en cas de rejet de toutes les soumissions. De plus, elle ne s'engage à encourir aucuns frais ou obligation d'aucune sorte envers les soumissionnaires.

Saint-Cyrille-de-Wendover, le 6 septembre 2023

François Larose
Directeur des travaux publics
Municipalité de Saint-Cyrille-de-Wendover